

Date de la convocation : 3 février 2023

Le 9 février 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30 VOTANTS : 33

**Étaient présents :**

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Cyril JOLY, Christine DENIS, Jimmy JOUHANET, Hafid IABASSEN, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Cécile RILHAC, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Landry PERQUIS, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Bastien REDDING, Laurent LE LEUXHE, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Modeste MARQUES donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA donne procuration à Manuela MELO

**Absents :**

Jean-Claude BENHAÏM, Jeanne DOCTEUR

**Secrétaire :**

Diénabou KOUYATE

**La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)**

- Délibération n°DEL23\_001 : Convention de partenariat pour l'organisation de formations à l'armement en union de collectivités entre la CA Val Parisis et les Communes participantes.  
*Approuvée*
- Délibération n°DEL23\_002 : Modification du règlement général des cimetières communaux  
*Approuvée*
- Délibération n°DEL23\_003 : Fixation d'une indemnité d'occupation sans droit ni titre d'un logement  
*Approuvée*
- Délibération n°DEL23\_004 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental du Val d'Oise, l'Association Aiguillage et la Commune  
*Approuvée*

- Délibération n°DEL23\_005 : Créations et suppressions de postes  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_006 : Abrogation de la délibération n° 22.080 du 29 septembre 2022 portant partage de la taxe d'aménagement (TA) entre la Commune de Montigny-lès-Cormeilles et la Communauté d'agglomération Val Parisis  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_007 : Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_008 : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 (ROB)  
*Prend acte*
  
- Délibération n°DEL23\_009 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_010 : Acquisition du centre médical des Sources  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_011 : Demande de subvention relative à l'acquisition du centre médical des Sources  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_012 : Appel à projet du Contrat de Ville – dossiers de demandes de subvention 2023 auprès de l'Etat  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_013 : Demande de financement relatif à l'extension du groupe scolaire Emile Glay au titre de la DSIL  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_014 : Demande de subvention pour la création de l'école du centre-ville  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_015 : Acquisition des espaces verts de la parcelle AM852 situés aux abords du bois Launay entre le boulevard Victor Bordier et la rue du Général de Gaulle en vue de leur intégration dans le parc urbain  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_016 : Convention de partenariat avec le PIVO – Théâtre en Territoire  
*Approuvée*

- Délibération n°DEL23\_017 : Projet éducatif de territoire 2022-2025  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_018 : Création d'un tarif d'encadrement  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_019 : Modification du règlement des activités péri et extrascolaires du service de l'enfance  
*Approuvée*
  
- Délibération n°DEL23\_020 : Convention de collaboration pour la promotion et l'engagement de volontaires en service civique autour des valeurs du sport et de la santé avec le soutien d'Unis-Cité  
*Approuvée*

\*\*\*\*\*

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.